

Création d'instances consultatives :  
Commission culture,  
Cellule Médiation, Ethique et Déontologie,  
Comité de diffusion des savoirs.

## Conseil d'administration du 12 avril 2021

### Délibération 2021/04/CA-032

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

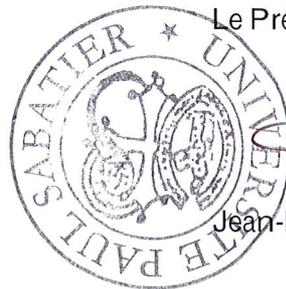
*Vu l'avis favorable du conseil académique plénier du 7 avril 2021 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers décident de créer les instances consultatives suivantes ainsi que leurs modalités de fonctionnement jointes en annexe de la présente délibération :**

- **Commission culture.**
- **Cellule Médiation, Ethique et Déontologie (cMED).**
- **Comité de diffusion des savoirs.**

Toulouse, le 12 avril 2021

Le Président,



JR.  
Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0



## Commission Culture

**Objectif :** définir les axes d'évolution de la politique culturelle de l'université

### Article 1 : Missions

- Informer les membres de la commission sur l'organisation d'événements culturels et discuter des propositions de projets à venir (partenariats internes, choix des thématiques artistiques...)
- Echanger sur l'offre culturelle et la possibilité d'ouverture sur l'extérieur : créer des liens avec les structures culturelles et participer au tissu culturel régional
- Valoriser les événements organisés à l'université auprès d'un large public

### Article 2 : Composition

- *Membres de droit :* Président, Vice-Présidente Déléguée Communication et Culture, Vice-Présidente du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire, Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines, Vice-Présidents Etudiants, Chargée de Mission Egalité, Chargée de Mission Collections, Chargé de Mission Collections Scientifiques, Chargés de Mission Vie étudiante et vie du campus
- *Membres élus aux Conseils Centraux :* 2 CFVU, 1 CA, 1 CR
- *Représentants des composantes :* 1 membre par composante sur proposition du conseil de composante
- *Responsables services :* Directeur de la Communication, de la Culture et des Evénements, Responsable du Pôle Culture, CPR-Direction du Soutien aux Laboratoires, Directrice du SCD, Responsable de la Division de la Vie Etudiante, Directeur du SCAS, Directeur du Service des Sports
- *Représentants étudiants :* 2 membres proposés par les associations étudiantes impliquées dans les actions culturelles
- *Personnalités extérieures :* DRAC, Ville, Métropole, Région, Science Animation, 3 structures culturelles de la ville (musique, art, cinéma...)

La liste des membres peut être complétée en fonction des sujets à l'ordre du jour.

### Article 3 : Fonctionnement

- La commission se réunit 2 fois par an, sur convocation de la VP CC
- Un CR des réunions est rédigé et adressé à tous les membres
- La commission rapporte les conclusions dont le relevé est présenté au Conseil Académique

## Création Cellule Médiation, Ethique et Déontologie (cMED)

La cMED sert d'instance de consultation lorsque les personnels ou étudiants la sollicitent pour une question ou un avis d'ordre éthique, déontologique et/ou de médiation. L'objectif est d'informer, prévenir, conseiller dans un contexte de neutralité, impartialité, probité, dignité, intégrité, et laïcité.

### Article 1 : Missions

- Traiter des questions d'ordre éthique, déontologique et/ou de médiation survenant dans l'établissement
- Proposer une charte de déontologie/éthique des métiers de la recherche
- Faire adopter la charte européenne du chercheur et du code de bonne conduite pour le recrutement de chercheurs ;
- Mettre en place et animer un réseau des correspondants éthique et déontologie labos et composantes
- Proposer des actions de sensibilisation, information et formations de l'ensemble des personnels et des différents publics en formation dans l'établissement
- Proposer des ressources pour améliorer ses pratiques (du type logiciel anti-plagiat par exemple) ;
- Collaborer avec les réseaux régionaux et nationaux

### Article 2 : Composition

- Référente déontologue
- Chargée de mission éthique, déontologie et intégrité scientifique
- Médiatrice
- VPD Communication et Culture au titre de la diffusion des actions de sensibilisation, information et formations de la cellule cMED

### Article 3 : Fonctionnement

- La cellule peut être saisie par n'importe quel personnel, étudiante ou étudiant de l'université
- Elle se réunit mensuellement
- Instruction des dossiers avec avis donné au président
- o Articulation avec les autres instances de l'établissement :
  - o Bilan annuel des actions en Cac
- o Articulation avec les services centraux
  - o Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
  - o Direction du soutien aux laboratoires
  - o Direction de la communication, de la culture et des événements
  - o Direction de la Division des Etudes et de la Vie Etudiante

## Comité de diffusion des savoirs

### Article 1 : Missions

- Piloter les actions de l'établissement en matière de diffusion des savoirs :
  - o Définir les axes annuels prioritaires
  - o Prioriser les engagements à partir des sollicitations externes
  - o Proposer des actions phares
- Coordonner les actions récurrentes
- Mettre en place et suivre les équipes projet pour l'organisation des actions phares
- Construire une organisation cible en matière de diffusion des savoirs
- Veiller à la bonne représentation de l'établissement auprès des partenaires (UFTMP, Toulouse Métropole –Muséum/Quai des savoirs, Région Occitanie, Science Animation, etc.)
- Identifier, sensibiliser les potentiels contributeurs

### Article 2 : Composition

- VP commission recherche
- VPD communication et culture
- Chargé de mission collections et patrimoine immatériel
- Chargé de mission collections scientifiques
- Chargé de mission relations université/lycée -Information, orientation -Insertion professionnelle
- Directrice de la direction du soutien aux laboratoires
- Directeur de la direction de la communication, de la culture et des événements
- Chargée de la promotion de la recherche (DSL)
- Responsable du pôle culture (DCCE)
- Représentant ou représentante d'association étudiante impliquée dans la CSTI

### Article 3 : Fonctionnement

- Une réunion mensuelle donnant lieu à la rédaction d'un relevé de conclusions et d'actions à mener
- Soutien administratif et logistique : à déterminer
- Articulation avec les autres instances de l'établissement :
  - o Présentation annuelle en commission culture
  - o Bilan annuel des actions en commission recherche